



Annulation de vol regulier

Par **Narivelokun**, le **21/08/2008** à **09:56**

Bonjour,

Nous avons acheté un billet allé retour pour durée de un an, pour une destination dans un autre pays. Le vol est régulier, mais après six mois la compagnie aérienne a annulé la ligne temporairement et recommencera après trois mois. Nous voulons retourner maintenant après 10 mois, et voulons utiliser la dite billet qui est encore valable.

Surprise, la compagnie nous demande de faire un détour en payant la différence. Nous avons refusé, alors elle a proposé de nous rembourser partiellement puisque le billet allé est déjà utilisé. Or la condition c'est qu'elle ne peut pas payer que dans le pays de départ, et nous sommes dans le pays de destination.

Questions :

1- Quels sont nos droits pour cette annulation de vol réguliers. Nous vous informons que notre billet de retour est OPEN ?

2- Si nous avons l'intention d'utiliser le billet pour le même itinéraire, mais attendre que le vol reprend, pourrions nous avoir l'extension de validité en payant la différence du montant ?

3- Dans le cas où le visa de séjour est expiré, que deviendront les passagers qui n'ont pas le moyen de payer la différence du détour ?